



*Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage*  
**RAPPORT D'ACTIVITE MARS 2024**

## Sommaire

### Table des matières

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| Points principaux.....        | 2        |
| • Investigations .....        | 2        |
| • Opérations .....            | 2        |
| • Légal .....                 | 2        |
| • Média .....                 | 5        |
| • Management.....             | 7        |
| • Relations extérieures ..... | 8        |
| <b>Conclusion .....</b>       | <b>8</b> |



Union européenne

## Points principaux

Le mois de **Mars 2024** a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ **12** missions d'investigation effectuées
- ✓ **00** opération effectuée
- ✓ Recrutement d'investigateurs en cours

Rencontre et échanges téléphoniques avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Dolisie, Sibiti, Pointe Noire, Oyo, Owando et Brazzaville

## • Investigations

Au cours de ce mois, douze (12) missions investigations de terrain ont été menées principalement dans les départements de la Sangha, Cuvette, Cuvette-Ouest, Plateau.

### Indicateurs :

|   |    |
|---|----|
| Nombre d'investigations menées                | 12 |
| Investigations ayant abouties à une opération | 0  |

## • Opérations

### Indicateurs

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Nombre d'opérations ce mois      | 0 |
| Nombre de trafiquants ré arrêtés | 0 |
| Nombre de trafiquants arrêtés    | 0 |
| Nombre de trafiquants relaxés    | 0 |
| Nombre de trafiquants en fuite   | 0 |

### Détails des opérations

Aucune opération n'a été menée au cours de ce mois.

## • Légal

- Quatre (04) missions ont été réalisées par les juristes dans les départements de la Cuvette, du Niari et de la Lékoumou en ce mois de Mars. Pendant ces missions, les juristes ont concouru à la lutte contre la criminalité faunique en procédant au suivi juridique des différentes affaires devant les tribunaux de la République et aux visites géôles dans les différents établissements pénitentiaires.
- Trois (03) audiences sur quatre (04) affaires ont fait l'objet d'un suivi juridique par les juristes PALF devant les TGI de Brazzaville, Sibiti et Dolisie dont la dernière portait sur la condamnation de deux trafiquants fauniques.
- Le MEF compte en ce mois, « Dix-Huit (18) » détenus dans les différentes maisons d'arrêt de la République.

**Indicateur :**

|  |  |
|--|--|
| Nombre de suivis d'audience                            | <b>03</b><br><b>-01 au TGI de Dolisie :</b> Deux individus pour détention, complicité de circulation et commercialisations de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (deux pointes d'ivoire)<br><b>-01 au TGI de Sibiti :</b> Deux individus interpellés pour détention, circulation et tentative de commercialisation d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (Une peau de panthère)<br><b>-01 au TGI de Sibiti :</b> Un individu interpellé pour complicité de détention, circulation et commercialisation d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (Deux pointes d'ivoire) |
| Affaire : décisions rendues au 1 <sup>er</sup> degré   | <b>01</b>  |
| Affaire : décisions rendues au 2 <sup>ème</sup> degré  | <b>00</b>  |
| Affaires en appel et à la Cour Suprême                 | <b>16</b><br>- 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville<br>- 02 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire<br>- 05 à la Cour d'Appel de Dolisie<br>- 02 à la Cour d'Appel d'Owando<br>- 01 à la Cour Suprême de Brazzaville  |
| Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci | <b>18</b><br>- 03 à Brazzaville<br>- 06 à Dolisie<br>- 06 à Pointe-Noire<br>- 01 à Owando<br>- 02 à Sibiti   |
|  | <b>73</b><br>- 09 à Pointe-Noire (1 <sup>er</sup> degré)<br>- 08 à Pointe-Noire (2 <sup>ème</sup> degré)<br>- 11 à Brazzaville (1 <sup>er</sup> degré)   |

|   |  |
|---|--|
| Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 à Brazzaville (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 04 à Brazzaville (Cour Suprême)</li> <li>- 03 à Owando (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 15 à Dolisie (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 07 à Dolisie (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 02 à Madingou (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 04 à Sibiti (1<sup>er</sup> degré).</li> </ul> |
|---|--|

## SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES

- **Affaire NZETSI BIMOKO Géralvain et IVOUVOU IGNOUMBI Gaël** : interpellés le 24 novembre 2023 à Dolisie en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégales des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 03 morceaux chacune). Cette affaire a connu son dénouement ce 08 mars 2024 avec le prononcé du jugement. Les prévenus ont été condamnés à 2 ans de prison ferme, 500.000 Fcfa d'amende solidaire et 1.000.000 Fcfa de dommages-intérêts solidaires et un mandat d'arrêt a été décerné à l'encontre de NZETSI BIMOKO Géralvain.
- **Affaire MASSOUANGA Brunel et NDZINGA Juslain** : Interpellés le 18 janvier 2024 à Sibiti en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (Une peau de panthère). Une audience a été suivie par les juristes PALF devant le tribunal de grande instance de Sibiti en date du 15/03/2024 au cours de laquelle le tribunal, constatant l'absence des prévenus, a renvoyé le dossier à l'audience du 12 Avril 2024 pour instruction.
- **Affaire BAYIDIKAMIO Darniche** : Interpellé le 25 janvier 2023 à Sibiti en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 06 morceaux). Vidée le 12 janvier 2024, cette affaire a connu un rebondissement avec l'interpellation du sieur MANKOUSSOU Auzère le 22 février 2024 à Pointe-Noire. Transféré à Sibiti afin d'être jugé par le TGI de Sibiti, émetteur du mandat à son encontre, **MANKOUSSOU Auzère** a comparu pour la première fois devant le tribunal correctionnel au cours de l'audience du 15 Mars 2024 portant instruction. Le dossier a été plaidé, mis en délibéré et renvoyé au 17 Mai 2024 pour jugement être rendu.
- **Affaire MOULOMO Guy Firmin et consorts** : Interpellés le 30 janvier 2024 à Dolisie en flagrant délit d'abattage d'une espèce animale intégralement protégée, de détention, circulation et commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 04 morceaux). Les juristes ont réalisé le suivi juridique de ladite affaire dont l'instruction se poursuit devant le 3<sup>ème</sup> cabinet d'instruction du TGI de Dolisie. Après information, la mise en liberté provisoire des sieurs MOULOMO Guy, BOUKA Olivier, BOUANGA Christian Fugain et MOUABI BOUEYA Servain par le juge d'instruction du 3<sup>ème</sup> cabinet a été constaté par les juristes.
- **Affaire NGOMBELE MOLESSASSO et OKOKO Gildas** : Interpellés le 11 Octobre 2021 à Brazzaville pour délit de détention et circulation de trophées d'espèces animales intégralement protégées (05 morceaux d'ivoire et 03 queues d'éléphants). L'affaire dont l'audience était prévue ce 18 Mars 2024 n'a été ni enrôlée ni évoquée. À cet effet, les juristes ont réalisé un suivi juridique au niveau du greffe de la 1<sup>ère</sup> chambre correctionnelle au cours duquel ils ont été informés du fait que l'affaire a été mise en délibéré et renvoyé au 13 Mai 2024 pour décision être rendue.

- **Affaire MOLANGO Marie Noëlle et OBANGA Freddy Symphorien** : interpellés le 21 mai 2022 à Oyo (dans le Département de la Cuvette), pour détention illégale, circulation et commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (01 crâne, 01 mâchoire et 02 peaux de panthère). Purgeant leur peine à la maison d'arrêt d'Owando depuis l'arrêt confirmatif de la Cour d'Appel d'Owando du 14 décembre 2024 entérinant la condamnation de MOLANGO Marie Noëlle et OBANGA Symphorien à 02 ans d'emprisonnement ferme, 1.000.000 FCFA d'amende solidaire et 500.000 FCFA de dommages et intérêts chacun, MOLANGO Marie Noëlle avait bénéficié d'une mise en liberté conditionnelle en raison de son état de santé courant décembre 2023. Un suivi juridique a été réalisé par les juristes en ce mois de mars 2024 auprès de la maison d'arrêt d'Owando au cours duquel ils ont été informés de la mise en liberté conditionnelle d'OBANGA Symphorien qui a purgé les deux tiers de sa peine.

## • Média

### Indicateurs

| Nombre de pièces médiatiques totales : 35 |                     |                        |                          |
|---|---------------------|------------------------|--------------------------|
| Pièces télévision                         | Pièces presse radio | Pièces presse internet | Pièces presse « papier » |
| <b>02</b>                                 | 15                  | 06                     | 12                       |

Au cours de ce mois de mars 2024, trente-cinq (**35**) pièces médiatiques ont été produites.

Elles ont été publiées dans les différents organes de presse soit :

- **02** dans la presse écrite : « La Semaine Africaine » et « Les Dépêches de Brazzaville » ;
- **15** sur les web sites : groupecongomedia.com, polelepoilelecongo.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg, nca-tv.com, mayebisnews.com, firstmediac.com, reporter242news.over-blog.com, et www.adiac-congo.com.

Ces pièces ont été diffusées et rediffusées dans les médias audiovisuels, soit :

- **06** sur Télé Congo qui est la chaîne nationale, diffusées et rediffusées non seulement en français mais aussi dans les deux langues nationales, à savoir en kituba et en lingala ;
- **12** ont été diffusées à plusieurs reprises à la Radio Citoyenne des Jeunes et à la Radio Liberté. Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :
  - l'annonce de l'audience du 08 mars 2024 au Tribunal de Grande Instance de Dolisie ;
  - la condamnation ferme de deux trafiquants de pointes d'ivoire par le Tribunal de Grande Instance de Dolisie dans le Département du Niari ;
  - l'arrestation d'un trafiquant d'ivoire en cavale à Pointe Noire, le 22 février 2024 et transféré à Sibiti dans le Département de la Lékoumou.

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

## DEUX PRESUMES TRAFIQUANTS D'IVOIRE ATTENDENT LE VERDICT A DOLISIE

Par GCM Rédaction — 7 mars 2024 — Mis à jour: 7 mars 2024 — JUSTICE — Aucun commentaire — Lecture estimée



PARTAGER



Le verdict portant sur une affaire de trafic d'ivoire est attendu pour ce 08 mars, au Tribunal de Grande Instance de Dolisie, Département du Niari. Affaire qui implique deux présumés trafiquants d'ivoire, trophées d'une espèce animale intégralement protégée (éléphant).

En rappel, les deux présumés trafiquants fauniques avaient été pris, le 24 novembre dernier à Dolisie, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de

**FORMATION EN CREATION DE SITE WEB PROFESSIONNEL SUR WORDPRESS**  
 PAR 12 ANS D'EXPERIENCE  
 49 900 FCFA Du 04 au 28 Janvier 2024  
 Prérequis:  
 • Niveau d'études équivalent au lycée  
 • Niveau minimum en informatique  
 INSCRIPTION: [contact@meissaf.com](mailto:contact@meissaf.com)  
[www.meissaf.com](http://www.meissaf.com)

ACTUALITÉ

- CONGO/LUTTE CONTRE LE VIH SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME: LE FONDS MONDIAL DEBOURSE 59.298.512.800 FCFA 8 février 2024
- CONGO/INVESTISSEMENT: LE YEARBOOK PRESENTE PAR L'API COMME UN OUTIL DE PROMOTION ECONOMIQUE DU 2024

Article sur le site [groupecongomediass.com](http://groupecongomediass.com), sujet : annonce de l'audience du 8 mars au TGI de Dolisie.

**NATIONAL**

**DÉLITS FAUNIQUES**

**Un présumé trafiquant d'ivoire rattrapé et placé à la maison d'arrêt**

En cavale, un présumé trafiquant d'ivoire a été pris le 22 février à Pointe-Noire par les éléments de la Région de gendarmerie de cette ville. Il a été transféré à Sibiti (Département de la Lékoumou) où il va retrouver son complice à la maison d'arrêt de cette localité en attendant l'ouverture de son procès.

Rattrapé à Pointe-Noire où il avait été dénoncé par son complice lors des différentes audiences qui ont eu lieu au Tribunal de Grande Instance de Sibiti, un mandat d'amener avait été délivré à son encontre le 8 mars 2023. Mandat dont l'exécution n'a pas été facile, car le suspect recherché était introuvable dans les environs de Sibiti. Il avait trouvé refuge à Pointe-Noire.

Le premier suspect avait été jugé et condamné le 12 janvier dernier à quatre ans de prison ferme en l'absence de son complice.

L'interpellation de cet individu à Pointe-Noire est donc la suite de celle de son complice pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux ivoires sectionnés en six morceaux le 25 janvier 2023, à Sibiti. Cette opération était le résultat des efforts conjoints des éléments de la Section de recherches judiciaires de Région de Gendarmerie de Sibiti et des agents de la direction départementale de l'Economie forestière de la

est de 5 millions de F.CFA, suivant la loi.

Le commerce illégal des produits de faune conduit à l'extinction des espèces animales sauvages. Le Congo, qui s'est engagé à protéger ses espèces animales en voie d'extinction, sanctionne tout contrevenant à la loi portant protection de la faune sauvage.

Pour le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sibiti, Ulrich Rodrigue Riset Issanga, « il y a des indices graves et concordantes qui pèsent sur lui, d'autant plus que son complice a été condamné par la justice, il est entrain de purger sa peine à la maison d'arrêt de Sibiti. Nous allons regarder quelle a été sa part d'implication conformément au droit de notre pays».

Au Congo, l'éléphant est parmi les espèces animales intégralement protégées. Et la loi congolaise portant protection des espèces fauniques dispose en son article 27: «l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique».

V.M.

ETUDE DE MAITRE LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA  
 NOTAIRE  
 Titulaire d'un Office Notarial sis à Brazzaville J-312M-A-0CH Immeuble SOPRIM (ex SOPROSI) en face de l'ENAM  
 Tél : +242 05 745 25 26 / 06 438 64 35  
 Email : [lbiantoari@gmail.com](mailto:lbiantoari@gmail.com)

**INSERTION LEGALE**

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 24 Janvier l'an deux mil vingt-quatre, reçu par le Notaire soussigné, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée, enregistrée au domaine, le 1er Février 2024, F 021/7 sous le numéro 0725 aux caractéristiques suivantes :

- Dénomination Sociale : KARAY GLOBAL SERVICES en abrégé « KGS» SARL  
 - Capital Social: UN MILLION DE FRANCS CFA (1.000.000 FCFA), divisé en CENT (100) PARTS DE DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité.  
 - Siège social: Brazzaville 2, Avenue de la liberté, les Flamboyants ; Immeuble Acajou A ; Appartement 402.  
 - Objet social :  
 • Services de consultation en informatique et technologie ;  
 • S'engager dans la conception, le développement ; la mise en oeuvre et la maintenance de solution informatiques ;  
 • Conseils et expertises dans les domaines connexes tels que la cyber sécurité, la gestion des systèmes d'information, l'analyse de données ;  
 • La transformation digitale.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Durée: quatre vingt dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.  
 Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Raphaël Stéphan VERRINGA.  
 Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville : le 13 Février 2024 sous le numéro CG - BZV-01- 2024-B12-00042.

Pour avis  
 Maître LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA  
 Notaire

Article dans le journal « La Semaine Africaine », sujet : interpellation d'un présumé trafiquant d'ivoire à Pointe Noire.

MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION  
 CABINET  
 UNITE DE GESTION DU PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE

LA BANQUE MONDIALE



Article sur le site panoramik-actu.com, sujet : condamnation ferme de 2 trafiquants d'ivoire par le TGI de Dolisie.

● **Management**

**Recrutement et tests pour le mois de Mars 2024**

| Postes / Candidatures | INVESTIGATEURS | JURISTES | CHARGE MEDIA | Responsable Administratif et Financier | Assistant Administratif et Financier | TOTAL |
|-----------------------|----------------|----------|--------------|--|--------------------------------------|-------|
| RECUS                 | 6              | 0        | -            | -                                      | -                                    | 6     |
| INTERVIEWES           | 5              | 5        | -            | -                                      | -                                    | 0     |
| TESTES                | 1              | 2        | -            | -                                      | -                                    | 3     |

***NB : l'interview a pris en compte les dossiers reçus en Février 2024 et c'est dans ce lot que les trois personnes ont été retenues.***

- Renforcement de capacité des enquêteurs ;
- Mis en congé d'un Juriste ;
- Lancement d'avis de recrutement de nouveaux investigateurs ;
- Recrutement de deux juristes volontaires et un investigateur qui a désisté ;
- Organisations d'activités de Team building en faveur du personnel ;
- Célébration de la journée du 08 Mars avec le personnel,
- Fixation des objectifs mensuels de chaque département du PALF,
- Sollicitation d'un nouvel Avocat pour une affaire pendante devant le TGI de Sibiti vu l'indisponibilité de Me Hélène qui suit les dossiers ;
- Séance de motivation et d'activisme avec l'équipe.

## • Relations extérieures

### **Indicateurs**

| Nombre de rencontres                                   |                                    | <b>09</b>                        |  |
|--|------------------------------------|----------------------------------|--|
| Prise de contact pour demande de collaboration/soutien | Suivi de l'accord de collaboration | Ratification de la Collaboration | Collaboration sur affaire/formation en cours |
| <b>04</b>  | <b>0</b>                           | <b>0</b>                         | <b>05</b>                                    |

Quelques rencontres et échanges téléphoniques ont été effectués par la coordination et les juristes au cours de ce mois de Mars 2024. Il s'agit de :

- Rencontre et échanges avec Madame Séverine DEMERRE de la DUE ;
- Rencontre et échanges avec le Directeur Général des Eaux et Forêts ;
- Rencontre et échange avec le colonel Elie du service central de Recherches Judiciaires ;
- Rencontre avec le conseiller Juridique du MEF ;
- Rencontre et échanges avec le Procureur de la République près le tribunal d'Oyo ;
- Rencontre avec l'attaché du Conseiller Faune ;
- Echange avec le Comreg d'Owando ;
- Echange avec le Comreg de Brazzaville ;
- Rencontre avec le commandant de la section de recherches Judiciaires de Brazzaville.

### **Conclusion**

Le travail abattu par l'équipe au cours de ce mois de Mars 2024 n'a pas porté des fruits mais permettra aux mois prochains d'être fructueux.